Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500176-20260710-41_2026-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2026

COMMUNE DE LA BAUSSAINE
Département d'Ille-et-Vilaine

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Date de publication du procès-verbal :
17/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale le trois du mois de juillet deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Gaëlle COÏC, Hervé COLLET, Laurence PINAULT, Yann CADIO, Diane NAUT, Céline GAUTIER, Marie POURRET, Aurélie ZINGRAFF, Kevin JULIEN, Stéphane PRUNAULT, Laura DROMEL, Guirec FLOC'H.

Absent excusé : Maxime DERBIER.

Absent(e) non excusé(e) : /

Secrétaire de séance : Céline GAUTIER.

10.07.2026 – 02.b

SUBVENTION AU « COMICE AGRICOLE » : ATTRIBUTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Gaëlle COÏC rappelle que traditionnellement, le Comice agricole demande une participation financière à hauteur de 1 € par habitant.

À ce titre, il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer le montant de la participation :
0,50 € / habitant ou 1 € / habitant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après un vote à main levée :

Pour un montant de 0,50 € / habitant : 0
Pour un montant de 1 € / habitant : 14

- **APPROUVE** le montant attribué au Comice agricole, 1 € / habitant soit, 675 € ;
- **DÉCIDE** que le montant sera imputé à l'article 65748 du budget principal de la commune.

Fait à La Baussaine, le 10 juillet 2026.
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Jérémy LOISEL

MAIRIE DE LA BAUSSAINE
R F
35190